

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre :

Abstention :

Délibération n° 7

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme, s'est réuni en séance en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur David LAMIRAY, Président du CCAS.

Étaient présents : **M. David LAMIRAY**, Président ; **Mme Marie-Claude MASURIER**, Maire-Adjointe ; **Mme Christelle POULAIN**, Maire-Adjointe ; **M. Quentin FERNANDES**, Maire-Adjoint ; **Mme Hakima CHABANE**, Conseillère Municipale ; **M. Thierry LARDANS**, Conseiller Municipal ; **Mme Aïssatou M'BODJ-VOISIN**, Maire-Adjointe ; **M. Cédric PATIN**, Conseiller Municipal Délégué ; **Mme Fanny ANDRÉ**, Conseillère Municipale ; **Mme Monique LECAT**, administratrice ; **Mme Françoise RIGALLEAU**, administratrice ; **Mme Annick MERTENS**, administratrice ; **Mme Michèle LASNEL**, administratrice ;

Ont donné pouvoir : **M. Jean-Luc MASURIER**, administrateur à Mme Marie-Claude MASURIER ; **Mme Ingrid WANNER**, administratrice à M. David LAMIRAY ; **Mme Anne-Flore BERTHELOT**, administratrice à Mme Fanny ANDRÉ.

Absente excusée : **Mme Marie-José VION**, administratrice

Assistaient à la séance : M. Nicolas JAFFRE, Directeur du CCAS ; Mme Tatiana DOUTRELEAU, Gestionnaire Comptable et Budgétaire ; Mme Mélanie RUNEMBERG, Directrice du Pôle Solidarité ; Mme Lydia JOUAN, Directrice Adjointe du Pôle Solidarité ; Mme Sylvie JULIEN, Assistante du Pôle Solidarité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Objet : Budget supplémentaire – Budget annexe « gestion des résidences autonomie »

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M22,

CONSIDERANT :

- Le rapport de présentation

DÉCIDE :

- L'inscription des crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
6161	Prime d'assurance - Multirisques	2 507,00 €
68112	Immobilisations corporelles	67 477,61 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs	12,75 €
		69 997,36 €

Recettes		
Compte	Libellé	Montant
7712	Subvention d'équilibre	69 993,10 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	4,26 €
		69 997,36 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	78 760,21 €
205	Logiciels	42 700,00 €
21311	Bâtiments publics	123 705,33 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 404,00 €
491	Dépréciation des comptes de redevables	4,26 €
		249 573,80 €

Recettes		
Compte	Libellé	Montant
007	Déficit prévisionnel d'investissement	43 274,13 €
10682	Réserves affectées à l'investissement	96 809,31 €
1311	Subvention Etat	42 000,00 €
28131	Amortissement bâtiments	67 477,61 €
496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	12,75 €
		249 573,80 €

Suivent les signatures pour extrait conforme
Maromme, le 25 juin 2026,
Le Président du CCAS
David LAMIRAY

Accusé de réception en préfecture
076-267600369-20260625-DE-25062026-07-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture de Seine-Maritime le 29 juin 2026
Et de son affichage le 30 juin 2026

